

Programme et budget

Pendant toute la durée de la Conférence, les pays insuffisamment développés ont insisté pour que le budget et le programme de l'UNESCO soient sensiblement élargis. La crise de 1952 ne s'est pas répétée parce que le revenu supplémentaire provenant des contributions des nouveaux membres a permis de donner suite à cette requête sans qu'il soit nécessaire de relever la quote-part des Etats membres. Pour les contributions de 1955-1956, la Conférence a approuvé par une majorité écrasante un niveau de 20 millions de dollars, augmentation de 2 millions par rapport au chiffre de 1953-1954. Le remaniement des pourcentages résultant de l'admission de nouveaux membres a valu au Canada une réduction de 3,54 à 2,77. En 1955-1956, le Canada versera environ \$554,000 contre plus de \$600,000 en 1953-1954.

Les pays insuffisamment développés ont fait approuver une résolution sur la possibilité d'établir un fonds pour le développement de l'instruction, de la science et de la culture. Selon eux, les différences en ce qui concerne la langue, les méthodes d'enseignement et la façon de concevoir la culture paralysent l'effort des spécialistes occidentaux; aussi préfèrent-ils la création d'un fonds qui permettrait d'obtenir des prêts pour la construction d'écoles, de bibliothèques et de laboratoires ainsi que des bourses d'études pour la formation de leurs propres ressortissants.

Le programme proposé par le directeur général et le Conseil exécutif fut approuvé avec de légères modifications.

Positions nouvelles

La Conférence a pris deux décisions heureuses qui vont rapprocher l'Organisation des gouvernements qui y participent: celles de remanier le programme de l'UNESCO et de modifier la structure du Conseil exécutif de façon que ses membres y siègent à titre de représentants de leurs gouvernements plutôt qu'en tant que spécialistes dans les matières qui relèvent de l'UNESCO.

Les deux dernières conférences avaient repoussé des propositions visant à modifier la structure du Conseil exécutif, bien qu'en 1952 on eût fait un meilleur accueil à une proposition de compromis du Canada, remettant à plus tard une décision à ce sujet. A la récente Conférence, une résolution des Etats-Unis en vue de modifier la composition du Conseil exécutif s'est heurtée à une rude opposition. Par ailleurs, une fois inséré le dispositif du compromis canadien, la Conférence a voté par une forte majorité pour l'élection d'un Conseil composé de représentants des gouvernements qui exerceraient au nom de toute la Conférence les pouvoirs que celle-ci leur déléguerait. Mais on retrouva au sein du nouveau Conseil de 22 membres plusieurs des particuliers et des pays qui avaient siégé en 1953-1954 et il est assez douteux que ces représentants ou leurs gouvernements changent d'attitude du jour au lendemain.

On a pu trouver paradoxal que la Conférence approuve à l'unanimité le remaniement du programme tout en adoptant une centaine d'initiatives dont plusieurs